



République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 30 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente août à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

PRESENTS : SOUCHET Yanne **Maire** ; AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, SINIBALDI Nadine
Adjoints ; AVELLA Patrice, ~~FERRARI Alexandre~~, LELEU Jean-Louis, ~~LINCK Jean-Claude~~,
LUTHRINGER-VIEU Annie, **Conseillers municipaux**

PROCURATIONS : LEFEBVRE Michèle pouvoir à SINIBALDI Nadine

ABSENTS NON-EXCUSE : FERRARI Alexandre, LINCK Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
 - ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2025.
 - ✓ Désignation secrétaire de séance.
 - ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2025.
1. Délibération n°32 – Projet pour la dotation de 11554€ du Parc National du Mercantour
 2. Délibération n°33 – Projet de centrale hydroélectrique et de zone d'accélération pour l'implantation d'une installation hydroélectrique sur le territoire de la commune de Roure.
 3. Délibération n° 34 – Subvention pour l'association Instinct Animal – centre de soin pour la faune sauvage des Alpes Maritimes
 4. Délibération n°35 – Approbation du nouveau devis relatif à l'habillage de la cuve à Longon et modification de la délibération n°04 du 24 février 2024
 5. Délibération n°36 – Vente d'un terrain communal – k588
 6. Questions diverses

La séance est ouverte à 10h00, 7 conseillers étant présents, 1 représenté, 2 absents.

✓ **Élection du secrétaire de séance**

Mme AVIAS Adoracion et M. GIRERD Stéphane sont nommés secrétaires de séance, assistés de Mme Vidal Myriam, secrétaire de mairie.

✓ **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2025.**

Rectificatif concernant :

- l'absence de Mme SINIBALDI Nadine qui est excusée et pas non-excusee comme stipulé sur le compte-rendu.
- Une précision sur la réflexion pour le projet de la dotation du PNM dans les questions diverses : M. LELEU demande le détail sur son intervention pour « Las Chalanchas » à savoir : une réfection du canal à la sortie des Chalanchas.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération n°32 – Projet pour la dotation de 11554€ du Parc National du Mercantour

Mme le Maire explique qu'il faut se décider rapidement sur ce point, lié avec la délibération n°35 faisant état des travaux pour la cuve lactosérum. Les travaux sont en cours de finalisation sur Longon et le montant du devis a été réactualisé (réalisé en 2022) et montre un écart du fait de l'augmentation du prix des matériaux et d'ajouter qu'une réunion à Longon est prévue mi-octobre pour effectuer une levée des réserves qui finaliserait enfin les travaux à Longon. La dotation de 11554€ est donc proposée pour être affectée sur ce coût.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération n° – Projet de centrale hydroélectrique et de zone d'accélération pour l'implantation d'une installation hydroélectrique sur le territoire de la commune de Roure.

Mme le Maire demande au Conseil de traiter ce sujet à la fin du conseil, avant les questions diverses.

Mme SOUCHET Yanne sait que cette question fait beaucoup parler dans le village et tient à annoncer que cette délibération est ajournée, car elle ne peut pas valider la convention actuellement en sa possession puisque les modifications réclamées n'ont pas toutes été faites.

Elle ajoute qu'elle souhaite que le responsable de la société en charge du dossier organise une réunion dans le courant du mois d'octobre au village, de concert avec la mairie, afin de pouvoir rencontrer les conseillers municipaux et les personnes invitées à participer à cette rencontre.

M. LELEU intervient pour expliquer que toute référence à la loi du 10 mars 2023 « relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » a disparu du texte de la délibération mise au vote pour la raison que, comme le lui a écrit M. Cluzet lui-même, « la préfecture a indiqué entre temps qu'il était impossible de classer en zones d'accélération des parcelles en zone d'adhésion du Parc », ce qui est le cas du vallon de la Vionène visé par le projet. De plus, cette loi encadre de façon stricte le processus d'identification des zones d'accélération par les communes (concertation publique initiale, délibération du CM, validation ou non par la Préfecture), or, note M. Leleu, la commune de Roure n'a à aucun moment engagé ce processus.

Une discussion s'ensuit pendant laquelle M. Leleu indique qu'en droit rien n'empêche la commune de déposer un projet de construction de microcentrale en dehors de l'application de la loi du 10 mars 1923. Ainsi, en 2017 la Métropole a envisagé un projet de ce type dans la même zone du vallon de la Vionène – projet qui, rappelle M. Leleu, a alors été abandonné à la suite d'une pré-étude des enjeux environnementaux, qui concluait à l'incompatibilité d'une telle installation hydraulique avec la protection de l'écosystème exceptionnellement riche de la zone (classée Zone Spéciale de Conservation Natura 2000). M. Leleu conclut en soulignant qu'il s'étonne depuis le départ que le projet ait été relancé, comme si cette pré-étude et le rapport de faisabilité de 2017 n'existaient pas, alors que le changement climatique accéléré et les problèmes liés à la gestion de l'eau n'ont fait que rendre, depuis, la situation plus critique.

Par ailleurs, la promesse de bail est non actualisée et comme intervient M. GIRERD, il n'a pas réussi à obtenir les modifications qui auraient dû être portées sur cette dernière, afin de débattre en réunion. Mme Nadine Sinibaldi demande la position de Roubion et Mme Le Maire l'informe que le projet a été validé en conseil municipal de Roubion au mois de Juillet 2025. Seul Roure a fait des demandes particulières sur le canal et sur le bail.

Enfin, comme le souligne Mme SOUCHET Yanne, les non-réponses de la préfecture (malgré plusieurs relances) sont problématiques puisque le sujet est tout de même important. M. GIRERD Stéphane rappelle la prudence lorsqu'il faudra signer ce document.

Madame le Maire conclut qu'elle n'abandonne pas le projet pour le moment et qu'elle attend la réunion qui sera organisée au courant du mois d'octobre.

POUR : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Délibération n° 33 – Subvention pour l'association Instinct Animal – centre de soin pour la faune sauvage des Alpes Maritimes

Un mail a été reçu récemment en mairie et repartagé par Sylvie Lhomme à Mme le Maire, concernant une subvention pour une association de soin pour la faune sauvage (dont Nadine Sinibaldi montre une vidéo en conseil). Cette association est reconnue par l'état et est dotée d'une subvention de 30000 €, mais leur travail ayant un coût considérable, l'association demande de l'aide auprès des municipalités. Mme AVIAS Adoracion est contre et préfère privilégier les associations avec qui la mairie travaille, telles que les chats du Mercantour ou les associations de la commune, plutôt qu'une association déjà bien soutenue. Mme SINIBALDI Nadine propose la somme de 200€.

POUR : 7

CONTRE : 1 (Adoracion AVIAS)

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

4. Délibération n°34 – Approbation du nouveau devis relatif à l'habillage de la cuve à Longon et modification de la délibération n°04 du 24 février 2024

Cette délibération est liée à la délibération n°32, qui évoque une subvention que le conseil vient d'approuver pour alléger le surplus du coût des travaux.

Ferrari Construction a débuté les travaux de la cuve et a fait parvenir le devis réactualisé à la mairie. Du fait de cette modification de prix, le conseil est amené à se prononcer pour accepter l'écart dû à la majoration des coûts des matériaux, qui sont des matériaux nobles, sur recommandation du Parc National du Mercantour, car nous sommes en cœur de Parc. Le travail sera bien entendu finalisé par des pierres explique Madame Souchet Yanne à Madame SINIBALDI Nadine qui s'en inquiétait.

Mme SINIBALDI Nadine évoque le fait que c'est dommage que M. FERRARI ne soit pas présent pour parler de ce travail, malgré ses obligations de conseiller municipal.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération n°35 – Vente d'un terrain communal – k588

Cette demande a déjà été évoquée lors du conseil municipal du 30 avril dernier, dans les questions diverses et tout le monde était d'accord sur le principe. Avant l'ouverture des débats et du vote, Mme Sinibaldi Nadine interroge M. Avella Patrice sur les raisons qui motivent sa volonté d'acheter. Celui-ci répond qu'il souhaite disposer d'un jardin à proximité de sa maison pour sortir ses animaux, n'en possédant actuellement aucun. A la suite de cette réponse M. Avella précise qu'il ne participera ni aux débats ni au vote conformément à la loi. La délibération peut donc commencer.

Madame le Maire rappelle qu'un courrier a été reçu en mairie de M. et Mme Avella concernant l'acquisition de la parcelle K588, située au-dessus des lavoirs.

Madame SINIBALDI Nadine trouve dommage de vendre le foncier de la commune et dit *qu'il ne faut pas se délester d'un terrain communal au cœur de village, comme le disait les précédents maires : M. Durbec et M. Blanc Jean Paul.*

Madame SOUCHET Yanne rappelle que plusieurs terrains sur le village ont déjà été vendus par la commune ces dernières années dont certains en cœur de village et qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce fait.

Madame le Maire après consultation et discussion avec les conseillers, décidé de proposer le terrain au prix de 5€/m2 pour cette vente, rappelant que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur et qu'il n'y a pas de bornage pour une parcelle entière.

POUR : 4
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Annie Luthringer/Nadine Sinibaldi/Michèle Lefebvre)
M. AVELLA Patrice ne prend pas part au vote.

Délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

6. Questions diverses

- Mme AVIAS Adoracion explique la possibilité pour le CCAS d'acheter des jeux pour le pla (basculer, step) mais qu'il faut vérifier auprès des agents métropolitains si ces jeux sont bien montables. Mesdames SINIBALDI Nadine et SOUCHET Yanne préféreraient que le terrain du PLA soit réaménagé avant ces travaux, même si Mme SINIBALDI Nadine pense qu'il y a d'autres priorités et que cela peut attendre. Mme AVIAS Adoracion demande si le projet doit être repoussé ? Mais Yanne Souchet explique que si le matériel est démontable et récupérable, le projet est possible. Mme le Maire et Mme AVIAS Adoracion iront aux renseignements afin d'avoir les réponses.
- Mme SOUCHET Yanne explique qu'elle doit préparer un arrêté pour annulation de titres à NCA suivant la délibération du 21 décembre 2018.
- Un courrier de M. CLAPIER André est communiqué aux membres du conseil concernant l'achat partiel de la parcelle K313 pour sa zone d'épandage. Lors de la séance du 12 avril dernier, le conseil municipal avait examiné cette demande. Mme le Maire avait alors recommandé de solliciter du demandeur des précisions (plan précis) sur l'emplacement de sa fosse, constatée lors d'un rendez-vous sur place avec M. CLAPIER et Mme AVIAS (1^{ère} adjointe), le 10 mars. La commune attendait ces éléments avant de se prononcer, mais un accord de principe de vente partielle avait été donné à M. CLAPIER lors du rendez-vous. A ce jour, M. CLAPIER renonce à l'achat partiel de cette parcelle du fait des coûts qu'engendreraient l'intervention d'un

géomètre et demande l'acquisition totale de cette parcelle et rappelle à Mme Le Maire, les obligations de débroussaillage qui sont à la charge de la mairie. Madame le Maire rappelle que les obligations de débroussaillage s'appliquent dans un périmètre de 50 m autour des habitations. Elle précise que la commune ne saurait être tenue responsable des conséquences d'un débroussaillage réalisé sur ses terrains communaux, lorsqu'une zone d'épandage y est implantée et qu'il existe un risque de détérioration.

Par ailleurs, elle indique qu'elle n'entend pas vendre cette parcelle, jugée stratégique pour le village et déjà utilisée par le passé par l'association A3PR. Enfin, elle ajoute qu'elle saisira les services compétents en matière d'assainissement afin de régulariser cette situation, l'épandage n'ayant pas vocation à se trouver sur un terrain communal sans autorisation préalable.

- Monsieur Avella Patrice demande à la mairie d'intervenir auprès du PDIPR afin que le sentier de pays menant à PUGE soit sécurisé, voir améliorer pour éviter un accident.
- Monsieur GIRERD Stephane rappelle les difficultés rencontrées cet été avec la bande de recharge : plusieurs propriétaires de véhicules électriques n'ont pas pu l'utiliser, celle-ci nécessitant un abonnement. Il remercie Sylvie et Myriam, les secrétaires qui ont fait le nécessaire pour que tout le monde puisse s'en servir.
- Mme SINIBALDI Nadine demande des informations concernant une préemption de vente sur les terrains de M. Revoul à Tiecs. Madame le Maire indique qu'une personne souhaitait acquérir une maison et des terrains à Tiecs. A la suite d'une deuxième transaction portant également sur des maisons et des terrains dans le même quartier, la SAFER a contacté la mairie. En effet, ces deux ventes représentaient une surface jugée trop importante pour une seule personne dans un même quartier et la SAFER souhaitait en alerter la commune. La mairie a constaté la présence d'un apier sur les parcelles concernées (M. CHEVAL Gerard, ancien président de l'AFP avait également informé la mairie le 2 avril de l'intérêt pour la commune de récupérer ce rucher) et souhaite le récupérer pour des raisons patrimoniales ; Un entretien a eu lieu avec le futur acquéreur et la commune a décidé de préempter la vente. Une commission SAFER doit se réunir prochainement pour examiner la préemption de cette vente.

Mme SINIBALDI Nadine (3^{ème} adjointe) interpelle violemment Mme AVIAS Adoracion (1^{ère} adjointe) pendant la séance estimant, qu'elle aurait dû être informée du dossier en tant que 3^{ème} adjointe. Mme AVIAS Adoracion lui rappelle leurs échanges écrits, dans lesquels elle l'informe qu'elle peut contacter les secrétaires de mairie à tout moment pour faire le point sur les dossiers en cours. Mme le Maire précise également qu'elle peut la contacter directement par téléphone pour toutes questions.

- Mme le Maire informe également que dernièrement une vente a été préemptée par la SAFER pour une révision de prix et que la commune, qui n'était pas au courant, ne peut pas intervenir sur ce dossier. Les biens ont finalement été retirés de la vente.
- Concernant la présence de pigeon dans le village, la personne qui nourrissait les pigeons a convenu avec Mme le Maire de cesser cette pratique et la mairie constate un départ de plusieurs d'entre eux, en espérant que la totalité disparaisse dans le temps.
- Le piano de cuisine de Longon est en partie Hors Service. M. ROGERI et l'un des employés métropolitain (détaché pour l'occasion par la mairie) ont parcouru des magasins afin de trouver un piano pour remplacement. Finalement, M. ROGERI pensait pouvoir réparer celui existant mais (malgré l'aide de M. Billau) n'a pu effectuer cette réparation. L'an prochain, la mairie devra investir dans un nouveau piano de cuisine pour le plateau de Longon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 à 50 h
Mme AVIAS Adoracion et M. GIRERD Stéphane, secrétaires de séance.